



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 19 décembre 2023  
Convocation du mardi 12 décembre 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10, Michaël ALBOU, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Caroline MERCIER, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît de LA RONCIERE (à partir du point n° 7), M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN (jusqu'au point n° 11), M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM (sauf point n° 26), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (sauf point n° 15), M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET (sauf au point n° 14), Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ (à partir du point n° 6 et sauf au point n° 25).

Etaient représentés :

Mme Agnès DELACROIX représenté par M. Cédric ANÉ  
M. Benoît DE LA RONCIERE représenté par M. Stéphane COCHEPAIN (jusqu'au point n° 6)  
Mme Solène MOULINEC représenté par M. Luc MERCIER  
M. Georges ROUX représenté par Mme Capucine CANDELLE  
Mme Marie-Jeanne COLOMBO représenté par Mme Evelyne LAUER  
M. Patrice PINARD représenté par M. Rémi MUZEAU  
Mme Delphine DE PAOLI représenté par Mme Véronique CABASSET  
M. Ludovic PLANTÉ représenté par Mme Alice NORET (jusqu'au point n° 5)  
M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI représenté par Mme Caroline MERCIER  
Mme Marie-Ange BADIN (à partir du point n° 12)

Etaient absents :

M. Maxence DUCROQUET  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK  
M. Paul RIEUSSET au point n° 14  
Mme Alice NORET au point n° 15  
M. Ludovic PLANTÉ au point n° 25  
Mme Naïma SELLAM au point n° 26

## Finances

### 1. Adoption du Budget primitif 2024 du budget principal

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ADOPTE le Budget Primitif 2024 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 141 753 935 euros
- Dépenses : 141 753 935 euros

Section d'investissement :

- Recettes : 87 367 268 euros
- Dépenses : 87 367 268 euros

ARTICLE 2 – RAPPELLE que les virements de crédits entre chapitres budgétaires au sein des sections de fonctionnement et d'investissement sont autorisés dans la limite de 5 %.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

### 2. vote des taux de fiscalité locale 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe applicables en 2024 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 32,68 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 17,23 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 23,84%



Article 2 – RAPPELLE que le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenu à 60 %.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

### 3. Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe stationnement

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de l'Exploitation du Stationnement Payant, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

#### Section d'Exploitation :

- Recettes : 8 264 000 €
- Dépenses : 8 264 000 €

#### Section d'Investissement :

- Recettes : 162 000 €
- Dépenses : 162 000 €

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

#### 4. Décision modificative n° 1 Budget annexe stationnement - 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE la Décision Modificative n° 1 du Budget annexe Stationnement 2023 telle que présentée en annexe et s'équilibrant ainsi :

- En section de fonctionnement :
  - Augmentation des crédits du chapitre 75 de 1 200 000 € (comptes 7541 et 7542)
  - Augmentation des crédits du chapitre 65 de 1 200 000 € (compte 6518)
- Inchangée en en section d'investissement.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

#### 5. Adoption du rapport 2023 de la CLECT et du FCCT

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le rapport 2023 de la CLECT instituée entre l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres ci-annexé.

ARTICLE 2 – ACCEPTE au titre de l'année 2023, le reversement à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) d'un montant de 292 970 euros.

ARTICLE 3 – DIT que la dépense correspondante sera comptabilisée sur l'exercice 2023 du budget principal de la Ville à la nature « 65561 – Contribution au fonds de compensation des charges territoriales ».

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme



Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI  
10 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

### Ressources humaines

6. Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - INSTITUE une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics (et des assistants maternels mentionnés à l'article L. 422-6 du code de l'action sociale et des familles) de la commune.

ARTICLE 2 - DEFINIT le versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la commune qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

1. Avoir été nommés ou recrutés par la ville de Clichy à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
2. Être employés et rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023 ;
3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

ARTICLE 3 - DEFINIT les montants forfaitaires de la prime en fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 comme suit :

Niveaux	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840	250 €

	€	
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

**ARTICLE 4** – PRORATISE le montant forfaitaire de la prime :

a) En cas de temps partiel ou de travail à temps non complet sur la période de référence, le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail rémunérée sur la période de référence. Cette quotité correspond à la moyenne des quotités de travail mensuelles rémunérées par la commune appliquée aux douze mois de la période de référence.

b) En cas de durée d'emploi réduite impliquant une absence de rémunération sur une partie de la période de référence, le montant de la prime est fixé à proportion de la durée d'emploi rémunérée de l'agent sur la période de référence.

**ARTICLE 5** – PRECISE que la prime de pouvoir d'achat est versée par la commune une seule fois avant le 31 décembre 2023.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**ARTICLE 6** – EXCLUT de la présente délibération :

- les agents contractuels de droit privé ;
- les vacataires ;
- les apprentis ;
- les stagiaires gratifiés ;
- les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022.

**ARTICLE 7** : PRECISE que les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur après transmission aux services de l'Etat et publication.

**ARTICLE 8** : DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme

Page 6 | 21

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20231219-23\_10764-AU  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023



Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI

6 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

7. Approbation d'une convention-cadre tripartite portant sur la période de préparation au reclassement (PPR) entre la collectivité, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) et les agents de la collectivité concernés par le dispositif

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le modèle de convention-cadre tripartite à conclure, pour la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, entre chaque agent concerné par le dispositif, la collectivité et le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne de la Région Ile-de-France ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu ayant délégation en matière de ressources humaines à signer les conventions individuelles ainsi que tout document y afférant.

ARTICLE 3 – DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal au titre des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

#### Commerce

8. Dérogations exceptionnelles au repos dominical dans les commerces de détail accordées au titre de l'année 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

Article 1 – ADOPTE le principe de fixation de 12 dimanches dans l'année 2024 pendant lesquels les commerces de détail ont une autorisation d'ouverture.

ARTICLE 2 -AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté fixant les dates des 12 dimanches, après concertation avec des organisations syndicales d'employeurs et d'employés ainsi que les acteurs économiques concernés :

Dimanche 14 Janvier : Soldes d'Hiver

Dimanche 3 Mars : Fête des Grands-Mères

Dimanche 31 Mars : Pâques

Dimanche 19 Mai : Pentecôte

Dimanche 26 Mai : Fête des Mères

Dimanche 16 Juin : Fête des Pères

Dimanche 6 Octobre : Fête des Grands-Pères

Dimanche 1er Décembre : Fêtes de fin d'année

Dimanche 8 Décembre : Fêtes de fin d'année

Dimanche 15 Décembre : Fêtes de fin d'année

Dimanche 22 Décembre : Fêtes de fin d'année

Dimanche 29 Décembre : Fêtes de fin d'année

ARTICLE 3 - DIT que la présente délibération sera exécutoire sous réserve de l'avis conforme du conseil métropolitain.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAU, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM

9 contre - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

9. Attribution de subventions pour l'embellissement des devantures

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE le versement des subventions accordées dans le cadre de l'aide à l'embellissement pour la requalification des devantures pour un montant total de 15 000€ :

Page 8 | 21

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20231219-23\_10764-AU  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023



- Enseigne « Librairie Papote » - Commerce de détails de livres en magasin spécialisé – 16, rue Georges Boisseau  
Nature des travaux : Menuiseries de façades (fourniture et pose), masquage des linteaux par bandeau de bois, pose et fourniture d'enseignes.  
 Montant total des dépenses éligibles : 13 686,25€ HT  
 Montant de la subvention : 5 000€
  
- Enseigne « Lunch Time » - Restauration type rapide – 66, rue de Neuilly  
Nature des travaux : Menuiseries de façades (fourniture et pose), pose et fourniture d'enseignes, store et banne (fourniture et pose).  
 Montant total des dépenses éligibles : 15 652€ HT  
 Montant de la subvention : 5 000€
  
- Enseigne « Bun's » - Restauration type rapide – 1, rue de Paris  
Nature des travaux : Menuiseries de façades (fourniture et pose), masquage des linteaux par bandeau de bois, dépenses de chantier, éclairage de la vitrine, pose et fourniture d'enseignes.  
 Montant total des dépenses éligibles : 10 022€ HT  
 Montant de la subvention : 5 000€

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera imputée au budget de la commune au titre des exercices 2023 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

10. Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local situé 77 boulevard Jean Jaurès

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

Article 1 : APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 77, boulevard Jean Jaurès.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

43 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelynne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid

ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Ludovic PLANTÉ  
4 abstentions - M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

11. Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce situé 89 boulevard Jean Jaurès

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local sis 89, boulevard Jean Jaurès ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

## Santé

12. Approbation du contrat local de santé 2023-2028 de la ville de Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes du Contrat Local de Santé 2023-2028 ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de la Santé à signer le Contrat Local de Santé de la ville et ses éventuelles annexes ou avenants.



**ARTICLE 3** – AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute subvention liée à la mise en œuvre du Contrat local de Santé.

**ARTICLE 4** – DIT QUE les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal des exercices en cours et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

#### Affaires Sociales

13. Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le CCAS et attribution d'une subvention

**RAPPORTEUR** : Madame Evelyne LAUER, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

**Article 1** : APPROUVE le renouvellement de la convention entre la Ville et le C.C.A.S ci-annexée.

**Article 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout avenant y afférent.

**Article 3** : APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2024 d'un montant de 1 565 000 €.

**Article 4** : DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 à la nature Comptable « 657362 Subventions de fonctionnement – CCAS.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme

Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI  
8 abstentions - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

#### Affaires scolaires

14. Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour la réalisation d'actions au titre des projets éducatifs pour l'année scolaire 2023-2024

RAPPORTEUR : Madame Véronique CABASSET, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE l'attribution des subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles, élémentaires et primaires figurant au tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 21 157,80€.

Article 2 : DECIDE que les dépenses en résultant soient payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

15. Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires de Clichy dans le cadre d'actions au titre des projets d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2023-2024

RAPPORTEUR : Madame Véronique CABASSET, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - DECIDE d'attribuer des subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles, élémentaires et primaires figurant au tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 30 033,00 €.

ARTICLE 2 - DIT que les dépenses en résultant soient payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

16. Attribution de récompenses aux bacheliers reçus avec mention à l'issue de la session de juin 2023

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à remettre aux bacheliers clicheois reçus avec mention de la session 2023, le reliquat des cartes cadeaux multi enseignes acquises en 2022, en fonction de leur mention selon les modalités décrites ci-dessous :



- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention assez bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 50 €.
- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 100 €.
- Pour les bacheliers ayant obtenu une mention très bien : une carte cadeau proposant une offre culturelle d'une valeur de 150 €.

ARTICLE 2 – DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal 2023 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

#### Actions culturelles

17. Approbation de la modification du règlement intérieur du conservatoire Leo Delibes

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ADOPTE le règlement intérieur du conservatoire ci-annexé.

ARTICLE 2 -DIT QUE ledit règlement entrera en vigueur à partir du 8 janvier 2024

ARTICLE 3 - ABROGE les dispositions antérieurement applicables à partir du 8 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

18. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'Ecole Normale Supérieure de Musique de Paris - Alfred Cortot

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la ville de Clichy et l'Ecole Normale de Musique de Paris-Alfred CORTOT pour la mise en place de mini concerts.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent et notamment ses éventuels avenants.

Adoptée à l'unanimité

19. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association "Action Théâtre Enfance "(A.T.E)

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – AUTORISE le versement d'une subvention de quatre mille euros (4 000 €) à l'association A.T.E.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

20. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Valentin Haüy

RAPPEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention entre la ville de Clichy et l'association « Valentin Haüy » pour une durée de deux ans.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

#### Vie associative

21. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations clicheuses au titre de l'exercice 2024 et approbation des conventions d'objectifs y afférentes

RAPPEUR : Madame Caroline MERCIER, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

Article 1 – APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement 2024 aux associations conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 – Approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens qui s'appliquera à compter de la décision du Conseil municipal

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens annexées à la présente délibération liant pour l'année 2024, la Ville de Clichy aux associations qui bénéficient d'une subvention municipale annuelle d'un montant égal ou supérieur à 8 000 €.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget des exercices 2024 et suivants.

1 ne prend pas part au vote : M. Stéphane COCHEPAIN

Adoptée à l'unanimité



## Urbanisme Aménagement

22. Prolongation de la date d'effet de la désaffectation différée pour la promesse de vente de la parcelle cadastrée section AB numéro 37 sise 3 rue du Docteur Calmette

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE de prolonger la date d'effet de la désaffectation différée de la parcelle cadastrée section AB numéro 37 d'une contenance cadastrale de 1 173 mètres carrés sise 3, rue du Docteur Calmette, et du centre Henry Miller qui y est bâti au plus tard le 20 septembre 2024.

ARTICLE 2 - DECIDE que les nécessités de l'usage direct du public justifient que le constat de cette désaffectation permettant le déclassement de la parcelle cadastrée section AB numéro 37 sise 3, rue du Docteur Calmette, et du centre Henry Miller qui y est bâti, prendra effet au plus tard le 20 septembre 2024, en raison de la relocalisation, des associations prévues au plus tard le 30 juin 2024.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI  
10 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

23. Sollicitation de M. Le Préfet pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur le centre artisanal Léon Blum sis 134-136 rue Martre

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1ER – ABROGE la délibération n° 2021/S05/4.5 du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 portant sollicitation de M. le Préfet sur l'engagement d'une procédure d'expropriation en application des dispositions de l'article R 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique en vue de permettre la réalisation du projet URBAN OSMOSE ;

ARTICLE 2 - DECIDE l'engagement d'une procédure d'expropriation en application des dispositions de l'article L 221-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique dans le cadre de la constitution de réserves foncières.

ARTICLE 3 – PRECISE qu'en application de l'article R.131-14 du code de l'expropriation pour cause

d'utilité publique. l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine d'une demande de déclaration d'Utilité Publique pour réserve foncière, et à signer tout document afférent à ladite demande de Déclaration d'Utilité Publique.

ARTICLE 5 - SOLLICITE l'organisation d'une enquête unique pour l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de manière conjointe avec l'enquête parcellaire.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyn LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAU, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

24. Cession au profit de l'Établissement de Hauts-de-Seine Habitat des lots de copropriété sis 16 à 40 rue Madame de Sanzillon, 117 à 133 Boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue Belfort et 1, 13 rue Georges Boisseau à Clichy-La-Garenne.

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : DECIDE la cession des lots de copropriété n° 1 001 et 1 201 de surfaces respectives de 172,53 m<sup>2</sup> et 210,29 m<sup>2</sup> environ , de l'immeuble sis 16 à 40 rue Madame de Sanzillon, 117 à 133 boulevard VICTOR Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue de Belfort, 1 à 13 rue Georges Boisseau à Clichy-La-Garenne (92110) et cadastré section U numéro 204, moyennant le prix de 689 400 € HT et HD ( SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS HORS TAXES ET HORS DROITS) payable comptant au jour de la signature de l'acte de vente au profit de l'Établissement Public HAUTS -DE- SEINE- HABITAT et en l'état actuel d'occupation.

ARTICLE 2 : DIT QUE cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en 2024 ou suivant.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette cession.



Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

1 n'a pris part au vote - M. Rémi MUZEAU

25. Constitution de servitudes grevant la parcelle cadastrée section C n° 64, sis 2 rue Fournier au profit de la parcelle cadastrée section C n° 55 sis 33 rue Médéric à Clichy-La-Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la constitution de la servitude de cour commune comprenant notamment les servitudes non alius tollendi et de prospect des servitudes non alius tollendi et de prospect devant grever la parcelle cadastrée section C n° 64, d'une superficie de 579 m<sup>2</sup> propriété de la Ville de Clichy au profit de la parcelle cadastrée section C n° 55 d'une superficie d'une superficie de 1 635 m<sup>2</sup>, propriété de la société NOVAXIA Investissement pour le compte de la SAS 33 RUE MEDERIC moyennant à la charge de ladite société ou de sa filiale, le versement d'une indemnité de 193 000 € HT et HD (CENT QUATRE VINGT-TREIZE MILLE EUROS HORS TAXES ET HORS DROITS), payable comptant le jour de la signature de l'acte.

**ARTICLE 2 :** DIT QUE cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en 2024.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette opération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

7 contre - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

2 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI

Systèmes d'information

Page 17 | 21  
Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20231219-23\_10764-AU  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

26. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : changement de dispositif homologué de la Ville de Clichy-La-Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'avenant à la convention à intervenir entre le représentant de l'État et la Ville de Clichy-la-Garenne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ayant pour objet le changement de tiers de télétransmission ci-annexé.

ARTICLE 2 – DIT QUE toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant susvisé dont l'application pourra être différée dans le temps.

Adoptée à l'unanimité

#### Administration générale

27. Élection de deux nouveaux adjoints et modification de l'ordre du tableau des élus

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – DIT QUE le nombre d'adjoints au Maire reste inchangé (14 adjoints plus 3 adjoints de quartier).

ARTICLE 2 – ELIT Madame Capucine CANDELLE onzième adjointe au Maire et Monsieur Antonio MORAIS treizième adjoint au Maire en lieu et place des adjoints démissionnaires.

ARTICLE 3 – APPROUVE le tableau du conseil municipal ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

28. Désignation de nouveaux membres au sein des commissions municipales, associations locales, organismes extérieurs structures intercommunales, sociétés d'économie mixte et syndicats mixtes

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – LEVE le principe du scrutin secret à l'unanimité des membres du conseil municipal, conformément à l'article L2121-+21 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : DESIGNÉ Madame Naïma SELAM en tant que membre de la commission des marchés de la SPL Seine Park

37 abstentions : M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET,



M.Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHERALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DEAZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI  
10 pour : M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNEMENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

ARTICLE 3– en remplacement de Monsieur Georges ROUX, démissionnaire :

DESIGNE Madame Capucine CANDELLE en tant que membre titulaire de la commission communale de voirie

DESIGNE Madame Marie-Jeanne COLOMBO en tant que membre de la commission handicap et accessibilité

DESIGNE Madame Marie-Jeanne COLOMBO en tant que membre titulaire de la commission communale des impôts directs.

DESIGNE Madame Marie-Jeanne COLOMBO en tant que membre titulaire de la commission municipale relative aux services techniques, à la voirie et aux travaux et Madame Josette de MARVAL en tant que membre suppléant en remplacement de Madame Marie-Jeanne COLOMBO

DESIGNE Madame Marie-Jeanne COLOMBO en tant que membre suppléant du comité de pilotage et comités techniques mutualisation de l'information géographique

DESIGNE Madame Delphine DE PAOLI en tant que membre titulaire de la maternelle Jean Jaurès

DESIGNE Madame Capucine CANDELLE en tant que membre suppléant de la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

DESIGNE Madame Marie-Jeanne COLOMBO en tant que membre de la commission du SIPPAREC

ARTICLE 3– en remplacement de Monsieur Stéphane FOUCHER ALAQUI, démissionnaire :

DESIGNE Monsieur Antonio MORAIS en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres

DESIGNE Monsieur Antonio MORAIS en tant que membre titulaire de la commission municipale relative à l'aménagement, à l'hygiène, à la sécurité, à la prévention, au commerce, au logement et à l'environnement et Monsieur Stéphane FOUCHER ALQUI en tant que membre suppléant en remplacement de Monsieur Antonio MORAIS

DESIGNE Monsieur Antonio MORAIS en tant que membre titulaire de la

commission communale des impôts directs.

DESIGNE Monsieur Antonio MORAIS en tant que membre suppléant de la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

29. Communication des rapports annuels 2022 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2022 des délégations de services publics et des services publics locaux aux conseillers municipaux, ci-dessous :

- CITALLIOS
- CCAS
- Concession de service public relative à l'exploitation d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant situé dans le quartier « entrée de ville » rue bonnet à Clichy
- Concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant quartier Bac d'Asnières
- Concession de service public pour l'exploitation de la mise en fourrière et du gardiennage des véhicules automobiles
- Concession relative à la gestion du Stationnement payant sur voirie et en ouvrage
- Stationnement payant sur voirie (régie ville)
- Électricité et réseaux de communication (SIPPEREC)
- Gaz (SIGEIF)
- Eau potable (SEDIF)
- Délégation de Service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur
- SIFUREP

Prend acte

30. Délégation du conseil municipal au Maire : communication des décisions et contrats

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

Page 20 | 21

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20231219-23\_10764-AU  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023



ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal.

Prend acte

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 22h07.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le **22 DEC. 2023**

---

Le Maire,

Signé électroniquement par Rémi MUZEAU  
Date de signature : 22/12/2023  
Qualité : MAIRE

Rémi MUZEAU

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20231219-23\_10764-AU  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023